

## Compte rendu sommaire

Séance du : 15 décembre 2020

---

L'an deux mille vingt, le quinze décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Jabreilles-les-Bordes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Vincent CARRE, Maire.

Conseillers municipaux en exercice : 11

Date de la convocation du conseil municipal : 08 décembre 2020

Présent(e)s : MM. Vincent CARRE, Gérard BOUTHIER, Marc GIRARD, Stéphane CLUZELAUD, Francis CUISINIER, M. Alain FAURE-LAGORCE, Mme Gisèle MARCHEIX, Mme Lise NARDOUT, M. Christian CARDINALE

Absent : M. Maurice PEYRONNENC

Secrétaire de séance : Mme Arlette DELHOTE

---

### **2020/42 - Budget principal - Autorisation de paiement en investissement avant le budget primitif 2021**

Monsieur le Maire rappelle que l'exécutif de la Commune peut être autorisé par le Conseil municipal à engager, liquider, mandater des dépenses sur la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent, déduction faite des comptes 16 et 18, et des opérations d'ordre d'investissement.

Compte tenu des délais de transmission par les services de l'Etat des éléments indispensables à l'élaboration du budget (état des bases, principales dotations ...), son vote ne pourra en principe intervenir que dans le courant du mois de mars.

Dans l'intervalle, et afin d'assurer la continuité des opérations d'investissement en cours, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider, mandater des dépenses dans la limite prévue par la loi.

Considérant le vote du budget principal 2020 et des différentes décisions modificatives qui ont suivies, notamment la précédente délibération,

**Le Conseil municipal,**

**APPROUVE la proposition qui est faite,**

**AUTORISE l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement du budget principal de la Commune, pour les montants suivants :**

Chapitre	Crédits votés 2020	Autorisation 2021
21	17 400,00 €	4 350,00 €

23	36 166,00 €	9 041,50 €
----	-------------	------------

### **2020/43 - Création d'un poste d'agent technique stagiaire pour la cantine et l'entretien des locaux**

Le Maire reporte ce sujet à une prochaine réunion, après l'étude financière de ce projet de création de poste permanent.

### **2020/44 - Logements de l'ancien presbytère - Rénovation du chauffage**

Monsieur Stéphane CLUZELAUD présente au Conseil municipal le projet de rénovation du chauffage des logements de l'ancien presbytère. Cette rénovation consiste à remplacer la chaudière existante commune aux deux logements, devenue vétuste, par deux chaudières qui seront installées dans chacun des logements.

Le montant de ce projet global est estimé à 5 138,74 euros H.T.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet évoqué ci-dessus, dit que des demandes de subvention seront effectuées auprès de la Préfecture de la Haute-Vienne, du Département de la Haute-Vienne et tout autre organisme susceptible d'intervenir financièrement.**

### **2020/45 - Accueil de Loisirs des Puys et Grand Monts - Adhésion de Bersac-sur-Rivalier**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'une demande d'adhésion de la Commune de Bersac-sur-Rivalier à l'Accueil de Loisirs des Puys et Grands Monts (SIVU). L'avis du Conseil Municipal est donc sollicité.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'adhésion de la Commune de Bersac-sur-Rivalier à l'Accueil de Loisirs des Puys et Grands Monts (SIVU).**

### **2020/46 - Elagage voies communales - Participation financière des propriétaires**

Monsieur le Maire rappelle qu'une campagne d'élagage le long des voies communales a été engagée auprès des propriétaires riverains.

La Municipalité va effectuer les travaux d'élagage que les propriétaires n'auront pas réalisés.

Le Maire propose aux membres du Conseil municipal de mettre en place une participation financière pour les travaux d'élagage effectués par la Municipalité. Cette participation financière demandée aux propriétaires concernés pourrait correspondre à un forfait de 30 euros par parcelle élaguée.

Des conseillers ont fait observer qu'un forfait serait inégalitaire en fonction du travail sollicité dans chaque parcelle, qu'il faudrait prendre en compte le temps de travail passé.

**Tout d'abord, le Maire sollicite dans un premier temps l'Assemblée sur le choix du type de tarif, soit au mètre linéaire par tranche de 10 mètres, soit au forfait : le Conseil municipal s'exprime à voix égales pour les deux types de tarif. Considérant que le Maire a une voix prépondérante, le Conseil municipal décide d'appliquer que le tarif qui sera demandé pour les travaux d'élagage sera un forfait.**

**Ensuite, le Maire, en fonction des propositions des conseillers, propose de choisir entre deux tarifs de forfait : 30 et 60 euros. Le Conseil municipal décide par 6 voix d'appliquer un forfait à 30 euros. Seules 2 voix étaient favorables à un forfait de 60 euros (MM. CARDINALE et FAURE-LAGORCE) et il faut ajouter 3 abstentions (Mmes DELHOTE, NARDOUT et MARCHEIX).**

### **2020/47 - Communauté de communes ELAN - Plan Local d'Urbanisme intercommunal**

Considérant la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové par laquelle est organisé le transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, notamment après le renouvellement général des conseils municipaux et communautaires au 1<sup>er</sup> janvier prochain,

Considérant que la mise en œuvre de cette loi n'est pas une priorité immédiate pour la Communauté de communes ELAN,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal s'oppose à l'unanimité au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à la Communauté de commune ELAN au 1<sup>er</sup> janvier 2021.**

### **2020/48 - Attribution de subventions**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer des subventions spécifiques comme indiquées ci-dessous :**

A l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, pour compenser le manque à gagner des ventes des Bleuets de France qui n'ont pas pu se réaliser à l'occasion des commémorations du 8 mai et du 11 novembre 2020, à cause de la crise sanitaire COVID-19 ; La subvention attribuée sera de 50,00 euros.

A l'association Chat'llenge 87, de La Jonchère-Saint-Maurice, pour l'aide apportée dès le mois de janvier 2021 à la capture de chats errants sur la commune afin de les faire stériliser ; La subvention attribuée sera de 250,00 €.

Le versement de ces subventions interviendra sur l'exercice 2021.

### **2020/49 - Fondation 30 Millions d'Amis - Convention**

Monsieur le Maire présente une convention pour 2021 à venir avec la Fondation 30 Millions d'Amis. Celle-ci va permettre à la Commune de bénéficier d'une aide financière pour la stérilisation et le tatouage des chats errants sur la commune.

Ainsi la Fondation 30 Millions d'Amis prendra en charge l'intégralité des frais de vétérinaires nécessaires à cette opération. La Commune versera une participation financière de 50 % de ces frais directement à la Fondation.

Cette convention prévoit un versement par la Commune dès le début de l'opération au vu d'un estimatif du nombre de chats à capturer. Le nombre de chats capturés étant de 20, la participation à verser par la Commune de Jabreilles-les-Bordes à la Fondation 30 Millions d'Amis est de 700,00 euros.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité de signer la convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis, présentée ci-dessus.**

### **2020/50 - Budget – Créances éteintes**

Monsieur le Maire présente une demande de la Trésorerie de Bessines-sur-Gartempe afin que soit effectué un mandatement de créances éteintes sur le budget principal de la Commune de Jabreilles-les-Bordes.

Cette demande fait suite à une décision de la Commission de surendettement des particuliers de la Haute-Vienne en date du 30 juillet 2020 qui a constaté la situation de surendettement de Mme et M. Lionel Gay et a effacé leurs dettes. Celles concernant la Commune de Jabreilles-les-Bordes s'élèvent à la somme de 91,83 euros.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, par 9 voix pour et 1 abstention, de refuser l'annulation de cette dette.**

### **2020/51 - Communication et site internet de la Commune**

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité de créer une Commission communication afin de gérer les diverses communications émanant de la Municipalité, notamment le site internet, les bulletins municipaux, les réseaux sociaux, etc.**

Cette commission communale est composée du Maire, président de droit, et des conseillers municipaux suivants :

M. Christian CARDINALE, Mme Arlette DELHOTE, M. Stéphane CLUZELAUD, M. Francis CUISINIER, M. Gérard BOUTHIER.

### **2020/52 - SEHV (ESP 87) - Interlocuteur communal**

La Commune de Jabreilles-les-Bordes adhère à un des services du Syndicat Energie Haute-Vienne, nommé Energie Service Public 87 (ESP 87). Ce service permet à la Commune de l'aider à optimiser les conditions économiques et environnementales de ses besoins énergétiques.

Le SEHV demande quel sera l'interlocuteur privilégié de la Commune de Jabreilles-les-Bordes pour le service ESP 87.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Mme Lise NARDOUT comme référent énergie (interlocuteur privilégié du service ESP 87).**

### **2020/53 - Ecole**

Le Maire informe les conseillers municipaux que seulement deux élèves de l'école communale ont été concernée par le virus de la COVID-19 dans le cadre de cas contacts.